

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE ID304 Ethique			
Ancien Code	ECID3B04ID304	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/M/C/M/C/ IID3040		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Patricia MOLET (moletp@helha.be) HELHa Campus Montignies Nathalie ELIAS (eliasn@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement "Ethique" fait partie du cursus de formation du bloc 3 des études de Bachelier en Informatique de gestion.

Elle concerne l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.

Elle vise à sensibiliser l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans une société durable, à amorcer et à nourrir une réflexion sur ses responsabilités, présentes et futures, de citoyen, de travailleur et d'être humain.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- 3.3 Développer une pensée critique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement "Ethique", l'étudiant sera capable de :

- situer le rôle de la citoyenneté dans une société durable
- définir diverses notions liées à l'éthique
- identifier différents types de jugements
- caractériser quelques conceptions éthiques
- établir le questionnement éthique qui est soulevé, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou

- en lien avec celui-ci, ou encore à partir de faits de société ou de pratiques professionnelles
- appliquer l'une ou l'autre conception éthique abordée au cours à tel ou tel cas, situation concrète
- énoncer la spécificité de la RSE

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECID3B04ID304A Citoyenneté, éthique et société

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECID3B04ID304A Citoyenneté, éthique et société

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

1. Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

2. Exceptions autres : (Mons)

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la Direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.
- Ainsi, l'étudiant, souhaitant s'impliquer dans une participation citoyenne à travers un mandat au niveau de l'OEH (présidence, vice-présidence, mandat OEH externe dans le pôle hennuyer, à l'ARES ou dans une organisation représentative des étudiants), au niveau de HELHa Sport (présidence, vice-présidence), dans un Conseil HE (Conseil pédagogique, Conseil social) et/ou à l'Organe de Gestion, dans le Conseil du Département Economique de la HELHa, pourrait bénéficier, à sa demande, d'un dispositif d'évaluation différent dans cette UE. Pour cela, il lui faudra prendre contact directement avec la Direction pour lui signifier son souhait d'une telle participation citoyenne et prendre connaissance des modalités spécifiques concernant son implication dans son mandat (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet institutionnel**).
- Lors de l'année académique durant laquelle l'UE IG304-Ethique (AA Citoyenneté, éthique et société) est inscrite au programme d'études de l'étudiant, celui-ci prendra contact avec l'enseignant pour obtenir les modalités particulières du travail demandé lors de l'année académique en cours (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet réflexif**).
- L'ensemble de cette démarche (Unité Citoyenneté-UC) doit être faite pour le 15 octobre. Durant toute la période que dure cette démarche, l'étudiant ne peut s'absenter du cours. Bien que l'UE (ou l'Activité d'Apprentissage) concernée soit organisée au Q1, l'étudiant, dans le cadre de ce dispositif d'exception, sera évalué à l'issue du Q2 et sera renseigné en 1ère session (Q1) avec un "Motif Légitime" (ML).
- En cas d'échec en 1ère session (Q2), l'étudiant bénéficiant du dispositif d'exception UC, après avoir pris connaissance lors de la consultation des copies des consignes spécifiques de l'enseignant, devra en 2de session (Q3) soit fournir un nouveau travail réflexif selon les prescriptions fixées par l'enseignant, soit,

toujours selon les consignes de l'enseignant, présenter l'examen écrit sur le cours, selon les modalités retenues dans la fiche ECTS.

- En cas de non-respect de ces modalités (par exemple, l'étudiant qui ne prend pas contact avec l'enseignant lors de la période officielle de consultation des copies du Q2 pour connaître les modalités d'évaluation de 2de session au Q3), la note finale correspondra à un "Pas Présenté" (PP).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Citoyenneté, éthique et société			
Ancien Code	20_ECID3B04ID304A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CIID3041		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie ELIAS (eliasn@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

- L'activité d'apprentissage "Citoyenneté, éthique et société" concerne tout d'abord l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.
- Dans ce cadre, elle vise à sensibiliser l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans une société durable, à amorcer et nourrir une réflexion sur ses responsabilités, présentes et futures de citoyen, de professionnel et d'être humain.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage "Citoyenneté, éthique et société", l'étudiant sera capable de :

- situer le rôle de la citoyenneté dans une société durable,
- reconnaître l'aspect paradoxal du développement durable,
- définir diverses notions liées à l'éthique,
- identifier différents types de jugements,
- caractériser quelques conceptions éthiques,
- établir le questionnement éthique qui est soulevé, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou en lien avec celui-ci, ou encore à partir de faits de société ou de pratiques professionnelles,
- appliquer l'une ou l'autre conception éthique abordée au cours à tel ou tel cas, situation concrète,
- énoncer la spécificité de la RSE.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Citoyenneté, société et paradoxe du développement durable
 - Qu'est-ce que l'éthique ? Son rapport à la philosophie
 - Notions d'acte humain, de morale, de valeur, de norme, de droit, de déontologie, de jugement moral, de conscience morale
 - Différentes approches éthiques (vertu, conséquences, devoir, responsabilité, communication)
 - Ethique et entreprise : la RSE
- Concepts-clés :
Citoyenneté / Civilité / Civisme / Développement durable / Valeurs / Normes / Droit / Morale / Ethique / Ethos professionnel / Déontologie / Professionnalisme / Jugement de fait / Jugement de valeur / Jugement de

Démarches d'apprentissage

- La présence en classe est requise (prise de présence à chaque cours)
- Les différentes séances en classe intégreront une dynamique interactive visant à susciter, à partir de la présentation orale de travaux réalisés sur base de documents fournis par l'enseignant (voir détail en regard de l'UE sur ConnectED), le questionnement et la réflexion éthique de l'étudiant dans une perspective citoyenne.
- A partir de l'un ou l'autre cas, fait, situation, comportement social, issus principalement de la réalité sociale contemporaine et/ou de textes, extraits de texte, citations ou documents, l'enseignant encouragera l'échange d'avis, de réactions en lien avec la matière traitée.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Insister sur la présence et la participation au cours
- Utiliser des slides pour la présentation de la matière
- Pouvoir consulter sa copie d'examen après la 1ère session d'examens (Q1) et en 2de session (Q3) pour les étudiants concernés par celle-ci

Sources et références

- Arendt, H. (1996). *Considérations morales*. Paris: Ed. Rivage Poche/Petite Bibliothèque.
- Castillo, M (2002). *La citoyenneté en question*. Paris: Ed. Ellipses, Coll. Philo.
- Droit, R-P. (2009). *L'éthique expliquée à tout le monde*. Paris: Ed. du Seuil.
- Dicks, H. (2015). *Philosophie et développement durable* (Vidéo en ligne). Consulté à l'adresse <https://www.uved.fr/fiche/ressource/philosophie-et-developpement-durable/>
- Ferry, L. (2022). *Comment maintenir l'équilibre entre progrès et développement durable ?* (Vidéo en ligne). Consulté à l'adresse https://www.youtube.com/watch?v=MF0b_TCyUFE:
- Ferry, L. (2009). *Face à la crise : développement durable et mondialisation* (Vidéo en ligne). Consulté à l'adresse <https://www.canal-u.tv/chaines/utls/developpement-durable-la-croissance-verte-comment/face-a-la-crise-developpement/>
- Savater, F. (2001). *Ethique à l'usage de mon fils*. Paris: Ed. du Seuil, Coll. Points.
- Thiaw-Po-Une, L. (Sous la direction de). (2006). *Questions d'éthique contemporaine*. Paris: Ed. Stock, Coll. Les essais.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours déposées sur connectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

En première session, l'évaluation portera sur la participation au cours et la remise d'un travail de synthèse sur un thème éthique et sa présentation orale et participative en classe.

En seconde session, l'évaluation portera sur la remise d'un travail de synthèse sur un thème éthique.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE/AA

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière	Prj	100				
Période d'évaluation					Tvs	100

Prj = Projet(s), Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).